

Parcours Professionnalisant

DÉBROUSSAILLAGE PETIT ABATTAGE

Condition d'accès :

- *Vous êtes **demandeur d'emploi** ou **salaire**
- *Entretien de motivation, réunion information collective
- * Sans qualification

Votre statut :

- *Vous serez **Stagiaire de la formation continue**
- Orienté par la Mission locale (+ de 18 ans et—de 26 ans).
- Sur prescription du Pôle emploi, DE, Plie, Cap emploi (+ de 26 ans) -

La formation :

- *Le coût de la formation est **pris en charge** par le Conseil Régional

- ***A charge du stagiaire** : EPI (chaussures + gants), matériel d'écriture, clé USB, calculatrice.

Alternance :

- ***260h de formation au CFPPA** et **140h** de stages professionnels en entreprise en relation avec votre projet
- *Calendrier : Janvier à avril

Evaluations :


- *Formation en **Modulaire**
- *Evaluations en situations professionnelles et remise d'attestations de compétences à **chaque module professionnel**

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

88, chemin des Maures - BP 50099
06602 ANTIBES Cedex

Téléphone : 04 92 91 02 33
Télécopie : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.vert.dazur.educagri.fr

 CFPPA Antibes



Le **Parcours Professionnalisant** permet l'acquisition de savoirs et savoir-faire en **débroussaillage et petit abattage** pour prévenir **des risques naturels (incendies de forêts, inondations, ruissellements urbains...)**, **préserver la biodiversité** et répondre aux **nouvelles réglementations** : les stagiaires seront en mesure de préparer et réaliser des chantiers de débroussaillage et petit abattage, entretenir et réaliser la maintenance des matériels et équipements.



Le projet

- **S'insérer rapidement** dans le secteur de **l'aménagement des espaces naturels**
- Préparer et réaliser **des chantiers de débroussaillage et petit abattage**
- Poursuivre les études dans des **formations professionnelles/diplômantes**

Les débouchés

Ouvrier qualifié dans les entreprises d'entretien des espaces naturels et paysagers et les collectivités locales notamment avec l'entretien et la sécurisation des 17 parcs départementaux

La Formation

Le parcours est prévu en modulaire pour élargir le portefeuille de compétences regroupant certification (délivrance du SST) et attestations de technicité



Modules professionnels

- Contexte départemental (taux de boisement, risque incendie, urbanisation, biodiversité, développement durable, réglementation..)
- Sécurité, conditions d'exercices de l'activité, entretien et utilisation du matériel et équipements (Gestes et postures, SST...)
- Réalisation d'un chantier de débroussaillage
- Réalisation d'un chantier de petit abattage

Tout au long du parcours :

Elaboration du projet professionnel, valorisation des expériences de formation et des stages en entreprises autour d'analyses des pratiques, préparation à l'emploi...